

## Arrêté fixant la composition de la Commission de la Formation Permanente

### LA PRÉSIDENTE DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

- Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, du 14 décembre 2020 et du 23 mai 2023 ;
- Vu la délibération de la Commission Recherche en date du 2 février 2021 ;
- Vu les délibérations de la Commission de la formation et de la vie universitaire du 21 janvier 2021 et du 4 mai 2023 ;
- Vu l'avis du Comité social d'administration du 17 janvier 2023.

### ARRETE

#### Article 1 :

##### ❖ Membres de droit

- le-a Président-e de l'Université de Franche-Comté ou son-sa représentant-e, le-a vice-président-e chargé-e des ressources humaines
- le-a Directeur-trice général-e des services adjoint-e, chargé-e des ressources humaines.

##### ❖ Membres élus :

3 représentant-es élu-es du Conseil d'administration, ou leur suppléant-e :

Titulaire	Suppléant
Marie-Pascale BEHRA (BIATSS)	Patricia CYWINSKI (BIATSS)
Benjamin GOLDLUST (EC)	Daniel GILBERT (EC)
Laurence ANDERHUEBER (EC)	Julien-Yves ROLLAND (BIATSS)

3 représentant-es élu-es de la commission Recherche du conseil académique, ou leur suppléant-e :

- Ulrich RAZAFISON (EC)
- Catherine BERNARDOT-NICOLET (PLP 2nd degré)
- François COCHARD (EC)

3 représentant-es élu-es de la commission Formation et de la vie étudiante du conseil académique, ou leur suppléant-e :

Titulaires	Suppléants
Fabrice MUSSY (BIATSS)	Christine LOPEZ (BIATSS)
Samir JEMEI (EC)	Pascal GILLON (EC)
Michel SAVARIC (EC)	Patrice BAUMANN (BIATSS)

1 représentant-e élu-e au CSA, ou son-sa suppléant-e, désigné-e par chaque organisation syndicale représentée au sein du CSA.

- Julie SOULES (BIATSS)



Les 9 représentant-es élu-es sont élu-es des conseils centraux sont élu-es par l'instance dont ils sont membres parmi les membres de ladite instance représentant les personnels. Les suppléant-es sont élu-es dans les mêmes conditions.

❖ **Membres permanents à titre consultatif :**

- . l'ingénieur-e Hygiène-Sécurité ou son-sa suppléant-e
- . le-la directeur-trice du Service de Médecine de prévention, ou son-sa représentant-e
- . le-la responsable du Service Gestion des compétences
- . le-la responsable Formation – Délégation centre-est du CNRS
- . le-la relais RH de chaque service/composante de l'Université de Franche-Comté (personne responsable de la gestion des personnels désignée dans les différents services/composantes)

❖ **Membres occasionnels à titre consultatif :**

Toute personne à titre d'expert-e dont l'avis peut être utile selon les points abordés à l'ordre du jour.

**Article 2 :**

Monsieur le directeur général des services de l'université de Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 02/06/2023

La présidente de l'université de Franche-Comté

Marie-Christine WORONOFF

